



Vente d'un fonds de commerce : la publication dans un journal habilité à nouveau obligatoire

Fiche pratique publié le 17/11/2016, vu 825 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Supprimée en 2015, l'obligation de publication de la vente d'un fonds de commerce dans un journal d'annonces légales est rétablie depuis le 16 novembre.

Supprimée en 2015, l'obligation de publication de la vente d'un fonds de commerce dans un journal d'annonces légales est rétablie depuis le 16 novembre.

La vente du fonds de commerce doit également faire l'objet d'une publicité au BODACC, qui doit intervenir dans les quinze jours de l'acte de cession, à la diligence et sous la responsabilité du greffier du Tribunal de commerce du lieu de situation du fonds de commerce.

A lire :

- [Céder un fonds de commerce](#) **NOUVEAU**
- [Promesse de cession d'un fonds de commerce : comment la rédiger ?](#)
- [Acte de cession d'un fonds de commerce : comment le rédiger ?](#)
- [Cession d'une entreprise : la signature de l'acte de cession](#)
- [Cession d'un fonds de commerce : omission d'une mention obligatoire](#)
- [Cession d'un fonds de commerce : inexactitude d'une mention obligatoire](#)
- [Cession d'un fonds de commerce : séquestre et droit d'opposition des créances](#)
- [Cession de fonds de commerce : modalités de paiement du prix](#)
- [Formalités de cession d'un fonds de commerce](#)